

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 6 mai 2002 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

73-2002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que l'ordre du jour de la présente session
soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

74-2002

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que le procès verbal de la séance régulière du
02 avril 2002 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

75-2002

DEMANDE DES FESTIVITÉS WESTERN

ATTENDU la demande des Festivités Western de Saint-Victor Beauce Inc. pour avoir des sens uniques et des interdictions de stationner dans certaines rues du Village et la permission d'installation de kiosques dans la rue Ambroise.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor donne la permission aux Festivités Western d'installer des sens uniques et des interdictions de stationner dans certaines rues du Village et la permission d'installer des kiosques dans la rue Ambroise, tel que sur le plan préparé par les Festivités Western.

L'installation de ces enseignes devra être faite selon les normes de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

76-2002

DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb pour fermer une partie de la rue Ambroise, le 26 mai 2002, pour l'organisation d'une fête au sucre dans le cadre du 150° de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor donne la permission, aux Chevaliers de Colomb, de fermer une partie de la rue Ambroise, le 26 mai 2002, pour l'organisation d'une fête au sucre dans le cadre du 150° de Saint-Victor.

ADOPTÉ

77-2002

**DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL POULIN POUR
L'IMPLANTATION D'UN FAUSSE SUPPLÉMENTAIRE AU
LAC FORTIN**

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor donne la permission à Monsieur Michel Poulin de faire une installation supplémentaire d'une fausse sur le terrain qui est situé sur le chemin de la Grande Corniche.

ADOPTÉ

78-2002

DEMANDE POUR MODIFIER LE BORDAGE - RUE FECTEAU

ATTENDU la demande de Monsieur Gérard Bolduc pour modifier le bordage pour faire une autre entrée qui est située au 317 rue Fecteau.

Proposé par Monsieur Serge Jacques,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de donner la permission à Monsieur Gérard Bolduc de modifier le bordage en face de son terrain pour faire une autre entrée au 317 rue Fecteau. Les travaux seront à la charge de Monsieur Gérard Bolduc et sous la surveillance de l'inspecteur municipal, Monsieur Léo-Guy Jacques.

ADOPTÉ

79-2002

BAR CHEZ JESSIE - DEMANDE DES POMPIERS

ATTENDU la demande du Bar Chez Jessie, par Madame Diane Lagueux, pour avoir les pompiers dimanche le 14 juillet 2002.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,

Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal autorise les pompiers de Saint-Victor à assurer le bon fonctionnement durant la journée du 14 juillet 2002, lors de la course de démolition. Tous les frais encourus devront être payés par Bar Chez Jessie, représenté par Madame Diane Lagueux, 231 Rue Principale Saint-Victor. Le nettoyage devra être fait 24 heures après la course de démolition, soit tout ce qui a rapport à cette course.

ADOPTÉ

80-2002

CREUSAGE DE FOSSE DANS LE RANG STE-CATHERINE

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,

Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'inspecteur municipal, Monsieur Léo-Guy Jacques, à faire le creusage de fossé dans le Rang Ste-Catherine, soit en face de la propriété de Monsieur Gérard Gosselin jusqu'à la propriété de Monsieur Gilles Doyon.

ADOPTÉ

81-2002

DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU les plaintes reçues par divers citoyens pour des senteurs de rejets d'eau de nettoyage des Produits de l'Érable Bolduc;

ATTENDU qu'il y a déjà eu enquête à ce sujet et l'enquêteur était Monsieur Guy Blackburn.

Proposé par Monsieur Serge Jacques,

Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor demande au Ministère de l'environnement de bien vouloir nous fournir un rapport où est rendue cette enquête.

ADOPTÉ

82-2002

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - GRAND PRIX
CYCLISTE DE BEAUCE**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-
Victor donne l'autorisation de passage dans
les limites de Saint-Victor et, par le fait
même, votre représentant devra contacter le
secrétaire municipal de Saint-Victor pour la
sécurité qu'il organisera avec les Pompiers à
l'heure de votre passage à Saint-Victor.

ADOPTÉ

83-2002

DEMANDE DE MADAME CLAUDIA PRÉVOST

ATTENDU la demande de Madame Claudia Prévost,
325 Boul. Duval Saint-Victor, pour avoir une
aide financière pour faire un stage
humanitaire en Haïti.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la Municipalité de Saint-
Victor n'a pas de budget pour ce genre de
participation financière.

ADOPTÉ

84-2002

POSE DE TUYAUX EN ARRIÈRE DE BERNARD GIGUÈRE

ATTENDU la demande de Monsieur Bernard Giguère
pour la pose de tuyaux sur son terrain situé
en arrière de sa propriété.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de mandater l'inspecteur
municipal, Monsieur Léo-Guy Jacques, à faire
l'installation des tuyaux en arrière du
terrain de Monsieur Bernard Giguère, 304 Boul.
Duval. Les tuyaux seront au frais du
propriétaire.

ADOPTÉ

85-2002

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT - FERMETURE ROUTE 108

ATTENDU la parade des Festivités Western de Saint-Victor le 21 juillet 2002;

ATTENDU que la parade des Festivités Western passe sur la Route 108.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander au Ministère des Transports de bien vouloir donner la permission aux Festivités Western de fermer la Route 108 environ trois heures et déterminer la circulation.

ADOPTÉ

86-2002

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-VICTOR - APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2001

ATTENDU la demande de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor pour approuver les états financiers de l'année 2001 et de verser le solde dû pour l'année 2001 soit 3 486,60 \$.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor approuve et adopte le rapport financier 2001 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor présentant des recettes de 32 732 \$ et des dépenses de 67 598 \$ et un déficit de 3 486,60 \$ tel qu'établi dans le dit rapport financier.

ADOPTÉ

87-2002

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - COMITÉ A.P.E.L.F. ENVIRONNEMENT

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer Monsieur Pierre Tardif représentant pour le Conseil Municipal sur le comité de l'environnement de l'A.P.E.L.F.

ADOPTÉ

88-2002

**RÉSOLUTION D'INTENTION - VOLET RENOUVEAU
VILLAGEOIS**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a l'intention de participer au programme «Renouveau Villageois».

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor a l'intention de participer au programme « Renouveau Villageois » soit: pour un parc municipal, à côté de l'Hôtel de Ville, et un bibliothèque municipale, en face de l'Hôtel de Ville. Un plan de la Municipalité de Saint-Victor est annexé à la dite résolution.

ADOPTÉ

89-2002

RÈGLEMENT NUMÉRO 35-2002

Aux fins d'autoriser un emprunt par billets au montant de 240 000,00 \$ pour en acquitter le coût, dans le but de faire l'achat d'un camion avec benne.

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'achat d'un camion avec benne pour les services de voirie municipale, de déneigement et d'entretien de chemins d'été de la Municipalité de Saint-Victor;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des dépenses projetées;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance tenue le 02 avril 2002.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 35-2002 est adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le Conseil Municipal de Saint-Victor est autorisé à faire l'acquisition d'un camion avec benne pour l'entretien des chemins d'hiver et d'été et de voirie municipale tel que décrit sur l'estimation des coûts de 240 000,00 \$ en date du 4 février 2002 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3. Le Conseil Municipal de Saint-Victor décrète une dépense n'excédant pas 240 000,00 \$ remboursable sur 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et prélevé chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts des échéances annuelles.

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE TRÉSORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BÉLANGER

90-2002

DEMANDE DE SOUMISSION - ACHAT DE CAMION

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, à demander des soumissions publiques pour l'achat d'un camion.

ADOPTÉ

DEMANDE DE POSE DE LUMINAIRE - HYDRO QUÉBEC

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande à Hydro-Québec de bien vouloir venir faire l'installation de luminaires à l'entrée de la rue Industrielle du Boisé et Route 108, et dans la rue Bertrand, soit dans la courbe, comme sur le plan annexé à la résolution.

ADOPTÉ

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants soient approuvés et adoptés pour paiement:

352	Édition Yvon Blais	174,36	\$
357	Christian Roy	20,00	\$
358	Téléphone St-Victor	738,74	\$
359	Sylvain Cloutier	162,72	\$
360	Hydro-Québec	1 144,29	\$
375	TéluS	18,35	\$
376	Hydro-Québec	437,76	\$
377	Hydro-Québec	96,83	\$
389	Hydro-Québec	1 642,61	\$
390	Hydro-Québec	1 283,74	\$
393	CitiCapital finance. tech.	1 147,01	\$
402	Tommy Lettrage	1 121,49	\$
403	Hydro-Québec	2 838,97	\$
404	TéluS Mobilité	221,07	\$
405	Hydro-Québec	3 408,92	\$
406	Pitneyworks	245,05	\$
425	Henri Lorrain	500,36	\$
438	Daniel Jacques	197,85	\$
439	Garage Bizier	49,50	\$
440	Armand Lapointe Équipement	180,70	\$
441	Dépanneur Doyon	99,00	\$
442	Excavations André Gosselin	2 286,10	\$
443	Magasin Coop	387,19	\$
445	Contrôles C.R.	64,41	\$
446	Transport Couture	73,15	\$
447	Camions Gilbert	28,76	\$
448	Ferme Donald Vachon	86,27	\$
449	Signabec	586,63	\$
450	Excavation Denis Bolduc	511,86	\$
451	Atelier d'usinage LB	19,55	\$
452	Produits certifiés	976,78	\$
453	Alliance co-op	3 981,52	\$
454	Telus	34,45	\$
455	Pitney Bowes	67,23	\$

490	Essor	1	001,71	\$
456	L'étendard		238,10	\$
457	Cométal	3	335,72	\$
458	Systèmes d'imagerie Guy Drouin		457,84	\$
459	Supérieur Propane		163,43	\$
460	Canada Périodica		339,27	\$
461	Lumca		94,82	\$
462	Extincteurs Kaouin		120,78	\$
463	Centre du Camion Amiante		77,87	\$
464	Pneus Beaucerons		20,70	\$
465	Equipement Denis Roger		195,54	\$
466	Gaétan Jacques Électrique		122,40	\$
467	Atelier la Griffes		230,05	\$
468	Telus mobilité		161,04	\$
469	Cleanearth		42,60	\$
470	Telus mobilité		92,87	\$
471	M.R.C. Robert-Cliche	8	042,70	\$
472	Biolab		514,79	\$
473	Noël Rochette	34	912,36	\$
474	Commerçants de la chaudière		67,03	\$
475	Ateliers F.L.P.H.		103,24	\$
476	Arrakis Consultants	5	603,39	\$
477	Garage Alain Bolduc		10,30	\$
478	Praxair		98,28	\$
479	Pièces universelles		221,31	\$
480	Centre Electrique		408,94	\$
481	Garage Irenée Groleau		57,43	\$
482	DEBB		255,95	\$
483	Pneus Beaucerons		55,79	\$
484	Hercule Fortin	1	298,35	\$
485	Sifto Canada	2	201,97	\$
486	Wajax	26	670,22	\$
487	Impressions de Beauce		149,53	\$
488	A.P.E.L.F.	2	182,65	\$
489	Exc. Pamphile Rodrigue	13	595,01	\$

ADOPTÉ

93-2002

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
 Secondé par Monsieur Steve Plante,
 Et résolu, à l'unanimité des membres du
 Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BÉLANGER

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

RÈGLEMENT NO. 35-2002

1. Conformément à la Loi sur les Élection et les Référendums dans les municipalités, le règlement no. 35-2002, a été soumis à la procédure d'enregistrement mardi le 21 mai 2002 entre 9h00 et 19h00 à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor.
2. Avis public a été publié le 07 mai 2002 annonçant cette procédure.
3. Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement a été fixé à 1864. Le nombre de personnes requises pour soumettre le règlement à un scrutin référendaire est de 197 conformément à l'article 553 de la Loi.
4. A la fin de la procédure d'enregistrement aucune personne habile à voter ont inscrit leur nom au registre.
5. Conformément à l'article 554 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, le règlement no. 35-2002 est approuvé par les personnes habiles à voter pour ce règlement.
6. Lecture de ce certificat a été faite ce 21 ième jour de mai 2002, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, à 19:00 heures.

Je soussigné, Marc Bélanger, secrétaire-trésorier de la Corporation municipale de Saint-Victor, certifie sous serment d'office les faits ci-haut.

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Victor, ce 21 ième jour de mai 2002.

MARC BÉLANGER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

